

BILATERALE EMS: ENT FRESNES/ENT REAU

FRESNES, LE 30/03/2026

Le vendredi 27 mars 2026, à la demande de **l'UFAP UNSa Justice** une réunion bilatérale s'est tenue dans les locaux de la DGAP avec la direction EMS, portant sur les problématiques inhérentes aux ENT de Fresnes et de Réau.

Suites aux demandes répétées de notre organisation, la direction EMS nous précise qu'elle envisage d'armer l'ENT de Réau en date du 3 avril 2026 afin que les agents de l'ENT puissent exercer leurs missions armées, enfin ! De plus, dans un délai rapproché, des moyens de sécurisation tels que l'installation de caméras de surveillance et la motorisation de la grille d'entrée seront effectuées. EMS souhaite également un fonctionnement équitable entre les deux ENT, avec une répartition équilibrée des missions et des heures entre les agents.

D'autre part, à la suite de l'interpellation de **l'UFAP UNSa Justice** il a été confirmé que les missions dans les DOM se feront armées. Une note de service est en cours de rédaction afin que tous les établissements soient mis au courant des procédures.

Pour ce qui est de la formation des agents non habilités ESP, des demandes de places ont été adressées à l'ensemble des DI, la direction EMS étudie actuellement toutes les pistes permettant d'accélérer sur ce dossier.

L'UFAP UNSa Justice a souligné la nécessité d'intégrer à ces formations les chauffeurs du garage du CP de Fresnes, avec lesquels les agents travaillent en étroite collaboration et qui souhaitent également être formés. EMS valide cette demande.

S'agissant de la formation ESR des agents, aucune échéance n'est prévue avant 2027.

L'UFAP UNSa Justice a réclamé des ouvertures de postes afin de répondre aux exigences de la note de service relative à l'armement, permettant notamment la mise en place de véritables équipes relais et la gestion de l'augmentation des missions confiées aux ENT. Sur ce point, la direction EMS n'envisage pas d'augmentation des effectifs à ce stade. Elle souhaite en revanche prioriser la réalisation d'un « audit » interne afin d'évaluer précisément les besoins des ENT et, le cas échéant, recentrer certaines activités, voire en déléguer une partie à d'autres entités ESP.

Afin de pallier le manque d'effectifs ne permettant pas la mise en place d'équipes relais, **l'UFAP UNSa Justice** a rappelé un point clé de la note d'armement, qui préconise la mise en place d'une convention avec la PAF pour permettre aux escortes de déposer leurs armes dans les armureries de la police.

Nous regrettons d'avoir appris que les discussions sur ce sujet sont actuellement à l'arrêt et en attente de nouvelles orientations. La solution envisagée à ce jour repose sur l'acheminement des armes jusqu'à l'aéroport, sans que les modalités d'exécution ne soient clairement définies. EMS va prendre attache auprès du GAE afin d'avancer sur ce sujet important.

L'UFAP UNSa Justice a également demandé la mise en place d'un suivi médical renforcé en s'appuyant sur les textes de la DGAC, afin de prendre en compte les conséquences des heures de vol, des décalages horaires ainsi que de l'exposition à la radioactivité en vol. Cette demande a été entendue par la direction EMS, qui s'est engagée à veiller au maintien d'un suivi annuel adapté.

Concernant la base de Fresnes, bien que la direction EMS reconnaisse l'état dégradé des locaux, plusieurs pistes sont évoquées (rénovation, délocalisation ou regroupement des deux ENT), sans qu'aucune décision concrète ne soit arrêtée à ce jour.

S'agissant des moyens matériels, les commandes de véhicules ont bien été effectuées pour l'ENT de Fresnes et sont en attente de livraison. En revanche pour l'ENT de Réau l'EMS est en attente de signature de la DTM et espère une évolution, pour début d'été afin de passer les commandes des véhicules. L'EMS nous a également annoncé la dotation d'une cagoule pour les agents des ENT au même titre d'usage que pour l'ensemble des ESP.

L'UFAP UNSa Justice a également sollicité la mise en place de forfaits téléphoniques adaptés à l'international afin d'éviter toute surfacturation. Cette demande a été entendue !

L'UFAP UNSa Justice restera particulièrement vigilante quant au maintien des conditions de travail des agents et au respect de leurs droits.

L'UFAP UNSa Justice, une force au quotidien auprès des agents.

Pour les bureaux locaux **UFAP UNSa Justice** des ENT de Fresnes et de Réau,
Les Secrétaires locaux, Pierre-Olivier DUBARD et Luidgy MISCHER